



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 104-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.153

Déposée le : 29.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bauer (Wabern, PS) (porte-parole)
Schindler (Bern, PS)
Baumgartner (Jegenstorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

« Primes corona » dans des métiers d'importance systémique

Le Conseil-exécutif est chargé de verser une « prime corona » exceptionnelle aux employés et employées dont l'activité a été reconnue d'importance systémique durant la crise du coronavirus, c'est-à-dire notamment les membres du personnel soignant et du personnel de nettoyage, les collaborateurs et collaboratrices des garderies, les employés et employées du commerce de détail, des transports publics et de la voirie. En outre, il peut prévoir que les employeurs concernés seront libres d'augmenter le montant de cette prime et crée une base légale pour en régler les détails.

Développement :

Les termes « d'importance systémique » étaient et restent indissociables de la crise du coronavirus. Le personnel soignant, les employés et employées du commerce de détail, le personnel des garderies, le personnel de nettoyage, les chauffeurs et chauffeuses : toutes et tous ont dû s'exposer et mettre leur santé en jeu pour que nous puissions toujours bénéficier de soins dans des hôpitaux d'une propreté impeccable, acheter notre nourriture, prendre les transports publics et, si nécessaire, faire garder nos enfants.

Le 20 mars dernier, la Suisse a remercié ces héros et héroïnes du quotidien par l'entremise de milliers de personnes les applaudissant depuis leurs balcons et leurs fenêtres.

Toujours est-il que des applaudissements ne suffisent pas. Par ailleurs, qui aurait l'idée d'applaudir les prestations hors du commun fournies par des directeurs et directrices d'entreprises ? Pour cela, ils et elles reçoivent un bonus. De même, toute personne effectuant un travail d'une portée sociale aussi importante que les héros et héroïnes de la crise du coronavirus devrait recevoir à ce titre une « prime corona » de la part du canton, en signe de remerciement et de reconnaissance. Il faut en outre que les employeurs s'associent à cette démarche en augmentant le montant de cette prime. En Allemagne, les

« primes corona » pour les héros et héroïnes du quotidien font actuellement l'actualité ; par exemple, les deux chambres du parlement fédéral ont décidé d'octroyer en ce sens une prime de 1000 euros aux personnes travaillant dans le domaine des soins, allant ainsi dans le sens d'une décision du gouvernement fédéral.

La pandémie de COVID-19 montre à chacun et chacune le rôle crucial des métiers d'importance systémique pour notre société, tout en révélant les difficultés liées à leur exercice et le bas niveau des salaires usuels dans ces secteurs. Dès lors, la « prime corona » ne remplace en aucun cas un meilleur traitement et de meilleures conditions de travail dans les professions considérées. Il faudra qu'à l'avenir, des améliorations soient négociées entre partenaires sociaux pour atteindre ces objectifs-là. Avec une telle prime, le canton peut toutefois exprimer la reconnaissance et les remerciements de la société pour la prestation extraordinaire fournie pendant cette période hors normes.

Motivation de l'urgence : Versée en signe de reconnaissance et à titre de remerciement, la « prime corona » doit être accordée sans attendre.

Destinataires

– Grand Conseil